

1
DEC 2013

IN
IN **FO** la force syndicale

01010110
01101111
01110100
01100101
01111010
00100000
01000110
00101110
01001111
00101110

01010110
01101111
01110100
01100101
01111010
00100000
01000110
00101110
01001111
00101110

01010110
01101111
01110100
01100101
01111010
00100000
01000110
00101110
01001111
00101110

01010110
01101111
01110100
01100101
01111010
00100000
01000110
00101110
01001111
00101110

R
M
E
Z
-
V
O
U
S

LA LETTRE **FO** DGFIP
DES MISSIONS INFORMATIQUES

INFORMATIQUES

ÉDITO

DÉFENDRE LES INFORMATIQUES DE LA DGFIP

Cette «newsletter», ou lettre d'information dématérialisée, est la première d'une série diffusée auprès de tous nos adhérents et sympathisants, c'est-à-dire de tous ceux qui souhaiteront s'y abonner (cf. page 3, supra) pour connaître l'avis du Syndicat sur l'avenir des informaticiens de la DGFIP et les échos des événements qui se produisent dans les DiSI et leurs ESI.

Les informaticiens occupent une position centrale dans l'accomplissement de toutes les missions de la DGFIP, puisque aucune d'entre elles ne peut aujourd'hui s'effectuer sans le recours à une application informatique et, ce, qu'ils participent à son développement, son exploitation, sa maintenance, la gestion de son environnement technique ou son assistance.

L'informatique de la DGFIP représente une part importante de celle de l'Etat, tant par les domaines fonctionnels qu'elle recouvre, que par le nombre de ses informaticiens qui participent à sa mise en œuvre. Or, cette informatique a connu, depuis maintenant un peu plus de 2 ans, un bouleversement dans son organisation : la création des 9 DiSI et leur corollaire, leurs ESI rattachés et les services d'assistance dans les départements où un ESI n'est pas implanté.

Et pourtant, après plus de 2 ans de fonctionnement, que constate-t-on ?

- le Plan Stratégique Informatique (PSI) qui, malgré ses insuffisances, fixait une perspective à moyen terme pour tous les ESI, a été abandonné depuis l'annonce de la funeste Démarche Stratégique chère à nos ministres et à notre Directeur Général ;

- un relevé de décisions, préalable à des instructions à venir quant à la gestion

des mouvements des informaticiens, est paru seulement en novembre dernier ;
- en revanche, rien n'a avancé sur l'organisation des régimes du temps de travail ni sur l'harmonisation des régimes indemnitaires, dont les IFDD ;

- ce qui n'a pas empêché nos ministres d'adresser une lettre à tous les Directeurs Généraux et assimilés du Ministère, annonçant une mutualisation des fonctions support du ministère, dont l'informatique, sujet dont la gravité et l'importance font l'objet d'un développement dans cette «newsletter» ;

- enfin le déploiement à marche forcée de 22 000 PC est la grande affaire de cette fin d'année, dans un état d'impréparation et d'improvisation qui ne font pas honneur à ceux qui nous dirigent, d'autant plus que ces 22 000 PC de remplacement seront bien insuffisants pour couvrir les besoins réels de nos collègues administratifs (sujet également développé ci-après).

Cette «newsletter» est la vôtre, ce qui signifie que :

- vous pouvez la transférer librement à un collègue informaticien qui n'y est pas (encore) abonné ;

- vous pouvez aussi nous soumettre des projets de sujets d'article à développer, les échos de votre ESI, etc...

Vos suggestions comme vos observations sont donc les bienvenues et doivent être adressées à : contact@fo-dgfip.fr .

Bien cordialement,

J y Brun

Secrétaire Général

LETTRE DES MINISTRES DATÉE DU 29 OCTOBRE 2013, RELATIVE À LA MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT DU MINISTÈRE

Cette lettre de 2 pages, signée MOSOVICI et CAZENEUVE, est accompagnée de 2 annexes, dont le contenu global peut être synthétisé ainsi :

Mutualisation des fonctions support au sein du ministère de l'économie et des finances Lettre des ministres en date du 29 octobre 2013 (extraits)

Référence : PMMS / CIMAP

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, des réformes ambitieuses doivent être engagées pour réaliser les économies nécessaires [...] Un schéma directeur à moyen terme des fonctions support au niveau ministériel sera finalisé en 2014 et actualisé régulièrement. Un projet sera présenté en fin d'année 2013, intégrant les gains budgétaires attendus des différentes actions engagées, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre [...] Certaines évolutions viendront bouleverser des modes de fonctionnement bien établis. [...]

ANNEXE 1 : DECISIONS PRISES

Fonction "systèmes d'information"

- créer un comité stratégique ministériel des systèmes d'information. Le comité examinera la planification budgétaire des dépenses informatiques de l'ensemble du ministère, les projets les plus importants, les choix technologiques (notamment en vue d'assurer la convergence lorsqu'elle est pertinente), et tout sujet d'intérêt commun relatif aux systèmes d'information. Un arrêté viendra préciser les modalités de fonctionnement du comité avant la fin de l'année 2013, après une phase de préfiguration dès novembre 2013. La participation au comité de personnalités qualifiées extérieures au ministère sera étudiée dans ce cadre ;
- achever la cartographie du patrimoine applicatif ministériel avant la fin de l'année 2013 ;
- lancer un projet de mutualisation des moyens relatifs aux "couches basses". En particulier, un schéma de regroupement des centres d'hébergement informatique à l'échelle ministérielle sera arrêté avant la fin de l'année 2013, pour une mise en œuvre progressive ;
- lancer un projet "gestion des experts" pour favoriser la circulation et l'enrichissement des carrières des experts informatiques de haut niveau au sein du ministère.

ANNEXE 2 : ETUDES COMPLEMENTAIRES A REALISER

Fonction "systèmes d'information"

- lancer un projet de simplification de l'interconnexion des réseaux, des annuaires et des processus d'authentification des agents ;
 - achever la mutualisation des services informatiques en administration centrale par la création d'un centre de services unique, éventuellement doté d'antennes directionnelles.
- Par ailleurs, en complément du travail sur les centres d'hébergement, la DGFIP poursuivra, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet stratégique, l'optimisation de son organisation interne en matière Informatique (propositions début 2014).

Dès après en avoir pris connaissance, le Syndicat s'est adressé à M. ISSARNI, chef du service S.I., dans ces termes :

Sujet: F.O. DGFIP : mutualisation des fonctions support du ministère; cas de la fonction "systèmes d'information"
De : LANSAC Jean-Christophe <jean-christophe.lansac@fo-dgfip.fr>
Date : 13/11/2013 17:21
Pour : alain.issarni@dgfip.finances.gouv.fr
Copie à : "BRUN, Jean-Yves (FO)" <jean-yves.brun@fo-dgfip.fr>, "GRASSET, Philippe" <philippe.grasset@syndicats.finances.gouv.fr>

Monsieur ISSARNI, bonsoir,

Sur le sujet visé en objet, je viens de découvrir avec une certaine stupéfaction la lettre datée du 29 octobre dernier et signée par nos ministres, dont vous trouverez ci-joint une synthèse pour ce qui concerne les "systèmes d'information" : j'observe en effet qu'elle n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable auprès des organisations syndicales représentatives au niveau ministériel.

Elle se conclue en demandant à ses destinataires, dont notre DG, de "*mener un effort d'explication par rapport à vos cadres et collaborateurs*": j'observe là encore le mépris dans lequel les représentants des organisations syndicales sont tenues, ce qui doit sans doute constituer une nouvelle méthode de gouvernement...

Je vous saurais cependant gré de me faire savoir si vous escomptez nous fournir un décryptage de ces instructions pour ce qui concerne la DGFIP et, dans l'affirmative, sous quelle forme et dans quel délai. D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement,



Jean-Christophe LANSAC
Trésorier National de F.O.-DGFIP
Tél.: +(33) 1 47 70 51 95
Fax.:+(33) 1 47 70 54 33
www.fo-dgfip.fr

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de sa part, ce qui ne peut qu'inquiéter la communauté des informaticiens de la DGFIP, au delà du scandale que représentent ces décisions et annonces, sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales représentatives !

RENOUVELLEMENT DE 22 000 POSTES DE TRAVAIL : UNE MYSTIFICATION QUI TOURNE À LA MASCARADE !

Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer, dans un précédent tract mis en ligne sur notre site web national le 14 octobre dernier, le renouvellement de 22 000 postes de travail annoncé par notre DG comme relevant d'une mystification :



(URL : <http://www.fo-dgfip.fr/documents/CircuInformatique14102013.pdf>)

De nouvelles informations recueillies auprès de camarades exerçant des fonctions d'assistant-utilisateur nous permettent aujourd'hui de préciser que nous assistons aussi à une véritable mascarade, par défaut de moyens et faute d'anticipation de cette opération pourtant emblématique :

- il n'est pas certain que la société attributaire du marché soit en capacité de livrer à l'échéance fixée (début décembre 2013) les milliers de PC (standards et experts) encore en attente de livraison ;
- de trop nombreuses applications sont encore incompatibles avec le système d'exploitation Windows 7 installé sur ces PC ;
- la reprise des données des utilisateurs reste problématique ;
- etc...

Bulletin de Contact

- Cliquez ICI → ● Je souhaite adhérer à **F.O.-DGFIP**
- Cliquez ICI → ● Je souhaite seulement être inscrit sur la liste de diffusion de **F.O.-DGFIP**
- Cliquez ICI → ● Non adhérent, Je ne souhaite plus recevoir la newsletter de **F.O.-DGFIP**

En direct des DiSI

DISI SUD EST CTL DU 7/11/2013

Le CTL de la DiSI Sud-Est du 7 novembre dernier a fait l'objet d'un **compte rendu** détaillé dont on peut prendre connaissance dans son intégralité sur le site web du groupement F.O. (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/D13/>).

DISI SUD OUEST ESI DE BORDEAUX OCEAN

Lors du CTL du 10 novembre dernier, a été évoqué un régime d'astreintes, applicable à l'ESI de Bordeaux Océan, sur la base de règles antérieures à la fusion DGI-DGCP et en l'absence totale de discussions et de cadrage nationaux à ce sujet.

DISI SUD EST ESI DE NICE

Réunis en AG le 18 novembre dernier, les agents de l'ESI de Nice ont pétitionné pour protester contre le projet de décision de rejet par la DGFIP de l'attribution de la NBI « géographique » aux informaticiens qualifiés de la filière Gestion Publique, qui en sont actuellement exclus, ainsi que son retrait aux informaticiens quali-

fiés de la filière Fiscale, qui en bénéficient actuellement.

DISI SUD EST ESI D'AJACCIO

Les représentants F.O. de l'ESI d'Ajaccio ont interpellé, le 18 novembre dernier, le directeur de la DiSI, via une vidéoconférence, sur les graves dysfonctionnements de l'établissement :

- l'absence de chef d'ESI depuis 11 mois (!) ;
- le sous encadrement cumulé des services Développement et Assistance Régionale ;
- l'infiltration récurrente d'eau, lors de fortes pluies (fréquentes), à proximité immédiate de fils électriques et de boîtes de dérivation.

DISI SUD EST ESI DE MONTPELLIER

Un rééquilibrage des effectifs des secteurs Toscane (actuellement 27 agents) et Assistance Téléphonique Trésoreries (7 agents) est prévu pour passer, respectivement, à 24 et 10 (voire 12). Cette annonce a provoqué en retour, le 28 novembre dernier, une pétition de tous les agents concernés de Toscane pour protester contre le caractère précipité de cette annonce, au regard des départs en retraite attendus, et de la méthode contraignante envisagée pour désigner des « volontaires »...

DISI SUD OUEST ESI DE POITIERS

Prochaine HMI F.O. organisée à l'ESI de Poitiers le 12 décembre prochain.

Enigme

41 6D 69 20 49 6E 66 6F 72 6D 61 74 69 63 69 65 6E 2C
42 72 61 76 6F 20 70 6F 75 72 20 61 76 6F 69 72 20 64 E9 63 6F 64 E9
63 65 20 6D 65 73 73 61 67 65 20 68 65 78 61 64 E9 63 69 6D 61 6C 21
4D 61 69 73 20 75 6E 20 61 75 74 72 65 20 6D 65 73 73 61 67 65
63 6F 64 E9 20 73 65 20 63 61 63 68 65 20 64 61 6E 73
63 65 74 74 65 20 70 75 62 6C 69 63 61 74 69 6F 6E 20 85

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu